



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 73 de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de fond de 2007
Genève, 2-27 juillet 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**
**Assistance économique spéciale,
aide humanitaire et secours
en cas de catastrophe**

Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien

Rapport du Secrétaire général***

Résumé

Deux ans et demi après le tsunami dans l'océan Indien en 2004, les avancées sont visibles dans toute la région. Les populations concernées vivent dans des maisons neuves, les enfants sont à nouveau scolarisés et les hôpitaux sont reconstruits ou réparés. Toutefois, les activités de redressement continuent de se heurter à de nombreux obstacles. Les problèmes rencontrés et les progrès réalisés varient d'un pays à l'autre, mais dans tous les cas il faudra des années pour que la population, et l'activité économique dont elle dépend, se remettent de la catastrophe naturelle la plus destructrice que l'histoire ait connue.

* A/62/50.

** E/2007/100.

*** La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu mettre à jour les données y figurant (jusqu'au 18 mai 2007) et mener de nouvelles consultations techniques et de fond.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Effets du tsunami et progrès réalisés	3–60	3
III. État d’avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général de 2006	61–85	14
A. Coordination pendant les phases de secours humanitaires et de relèvement . Structures de gestion sur le terrain.	61–65 61–65	14 14
B. Diversité des modèles d’institutions nationales de secours humanitaires et de relèvement	66–68	16
1. Poursuite de la réforme des institutions chargées du relèvement	66–67	16
2. Évaluer les dommages et les besoins	68	16
C. Transparence et responsabilisation dans les relations avec les donateurs, y compris l’utilisation des fonds, le contrôle, l’évaluation et les progrès accomplis	69–80	17
1. Appui aux bases de données sur l’aide au développement	75	18
2. Appui au système TRIAMS d’évaluation et de suivi de la reconstruction après le tsunami	76–79	18
3. Accès de la société civile aux informations et aux justificatifs financiers	80	19
D. Atténuation des risques, alerte rapide et intégration de la prévention dans la planification du développement	81–85	20

I. Introduction

1. Le 26 décembre 2004, au large de la côte ouest de Sumatra, un séisme d'une amplitude de 9,0 sur l'échelle de Richter a déclenché un tsunami dévastateur, qui a frappé 12 pays où il a fait 186 983 morts. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées et plus de 3 millions ont subi les effets du tsunami, parmi lesquelles 1,4 million de personnes dont les moyens d'existence ont été détruits. Ce sont les populations rurales côtières qui ont été le plus durement touchées alors qu'elles étaient généralement déjà pauvres, vulnérables et vivaient avec des moyens d'existence limités. L'Inde, l'Indonésie, les Maldives, le Sri Lanka et la Thaïlande ont été le plus gravement touchés. La Malaisie, le Myanmar, les Seychelles, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie ont également subi les effets du tsunami.

2. Le présent rapport a été préparé afin de donner suite à la résolution 61/32 de l'Assemblée générale. Il offre un bref aperçu des progrès réalisés et des problèmes qui devront être réglés en Inde, en Indonésie, aux Maldives, à Sri Lanka et en Thaïlande. Il traite surtout des mesures de redressement prises dans les secteurs clefs (logement, santé, éducation et moyens d'existence) mais aussi de la coordination dans les phases d'aide humanitaire et de retour à la normale, des modèles d'institutions gouvernementales pour les affaires humanitaires et le relèvement, de la transparence et de la justification de l'utilisation des ressources auprès des donateurs, ainsi que de la réduction des effets des catastrophes, de l'alerte rapide en cas de tsunami et de l'intégration de la prévention dans la planification du développement. La présente étude n'est pas exhaustive, qu'il s'agisse des progrès réalisés – qui ont été importants dans les cinq pays concernés – ou des difficultés auxquelles devront faire face les intervenants responsables des opérations de relèvement.

II. Effets du tsunami et progrès réalisés

3. Les partenaires et les populations locales ont réalisé, en matière de relèvement et de reconstruction, des progrès considérables, clairement visibles à partir de la fin de 2006 : quelque 150 000 maisons et 1 000 écoles ont été construites ou réparées et environ 430 centres de santé ont été construits. En outre, les pays touchés remplissent leur promesse et, dans de nombreuses zones construisent des maisons plus sûres et des établissements éducatifs et sanitaires plus modernes et font de grands progrès vers la réduction des effets des catastrophes.

4. Ces avancées ont souvent été réalisées en dépit des problèmes logistiques, de contraintes administratives, de capacités insuffisantes, de problèmes de coordination, de la hausse de l'inflation et, au Sri Lanka, de la reprise du conflit. En 2007 et au-delà, de nombreux problèmes subsisteront, qu'il s'agisse de problèmes opérationnels liés, par exemple, à l'accélération de la construction de logements, ou de la nécessité de garantir l'équité du processus d'assistance.

5. Pour les organismes chefs de file, il a fallu établir un lien entre les différents processus de relèvement, tels que l'évaluation des besoins et l'accès aux informations essentielles, ainsi que le renforcement des capacités des autorités locales. Au lieu de fournir des informations essentielles, beaucoup des systèmes de prévision des tsunamis ne fournissaient que des données brutes, sans les mettre en rapport avec les évaluations des besoins. De plus, dans les pays les plus touchés, les

systèmes de planification de nombreux organismes d'exécution étaient et continuent d'être fondés sur des évaluations des besoins et sur des engagements remontant à janvier 2005 alors que, depuis, les besoins ont profondément évolués dans plusieurs secteurs.

Inde

6. Le tsunami a touché plus de 2 250 kilomètres du littoral du sud de l'Inde; 12 405 personnes sont mortes dans les 1 089 villages frappés et près de 2 millions de personnes ont subi les effets de cette catastrophe. Près de 650 000 personnes ont dû s'installer dans des zones plus sûres. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans l'État du Tamil Nadu, ainsi que dans les îles d'Andaman et de Nicobar (3 513 morts). Les besoins ont été estimés à 2,1 milliards de dollars au total. Selon les estimations, un tiers de l'ensemble des victimes appartenaient à des groupes traditionnellement défavorisés et exclus, notamment les Dalit et les peuples tribaux.

7. Dans les zones touchées, 169 753 maisons doivent être réparées ou restaurées. À ce jour, 27 845 maisons ont été reconstruites. Le Gouvernement de l'État du Tamil Nadu a annoncé au début de 2007 que 50 000 autres maisons qui seront exposées aux catastrophes naturelles, car situées à 1 000 mètres du littoral et 200 mètres des eaux intérieures, seraient construites de façon à résister aux catastrophes naturelles.

8. Dans le secteur de l'éducation, les activités de redressement ont concerné principalement la reconstruction des 360 écoles primaires et secondaires détruites ou endommagées. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci, de nouveaux programmes scolaires ont été adoptés, les enseignants ont reçu de nouveaux matériels pédagogiques et suivi une formation appropriée, et les écoles ont reçu du mobilier et des fournitures. En avril 2007, dans l'État du Tamil Nadu, au total 138 588 enfants et 3 472 enseignants avaient bénéficié de ces mesures.

9. L'infrastructure sanitaire a également été gravement endommagée. Outre la reconstruction des installations et l'approvisionnement en fournitures médicales, plusieurs initiatives ont été prises afin d'améliorer la qualité des soins et de régler les problèmes sanitaires apparus à la suite de la catastrophe. Ainsi, des agents sanitaires des États et des provinces touchées par le tsunami reçoivent actuellement une formation à la gestion intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant.

10. Le traumatisme dont souffrent les victimes du tsunami étant également psychologique, il a fallu leur fournir un accompagnement psychosocial afin de les aider à retrouver une vie normale dans les meilleurs délais. À cette fin, des membres de la population locale ont reçu une formation, assuré un accompagnement psychosocial, aidé à répondre aux besoins sociaux et adressé aux services de santé les personnes qui avaient besoin de soins supplémentaires. En tout, 13 000 personnes ont été formées et ont apporté une aide à 275 000 victimes du tsunami.

11. Les États frappés par le tsunami sont ceux où le taux de prévalence du VIH/sida est l'un des plus élevés de l'Inde. L'ONU, en partenariat avec des acteurs clefs, mène des projets dans les provinces touchées afin de faire face à cette situation. Ces projets répondent aux besoins les plus pressants des personnes touchées, notamment les femmes, les filles et les garçons exposés à la traite ou qui en sont rescapés. Les comités de vigilance de 1 000 villages ont été renforcés et

sensibilisés aux dangers de la traite et au VIH/sida. Dans le cadre du programme destiné aux enfants non scolarisés, 4 233 jeunes éducateurs ont été formés aux questions liées au VIH/sida. De plus, dans l'État du Tamil Nadu, 95 000 femmes enceintes ont bénéficié des services de l'organisme public chargé de la lutte contre le sida pour la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant.

12. Les mesures visant à rétablir les moyens de subsistance ont porté principalement sur la restauration des activités économiques qui existaient avant le tsunami et sur la création de nouveaux moyens de subsistance. Les bénéficiaires reçoivent une formation professionnelle et un appui à la création de petites entreprises. Des possibilités d'emploi salarié et de travail indépendant ont été créées pour plus de 5 000 jeunes, femmes et personnes défavorisées.

13. Dans les États touchés par le tsunami, la gestion des risques liés aux catastrophes est une partie intégrante de la reconstruction et de la restauration. Ces États s'efforcent d'établir un lien entre la gestion systématique et durable des risques liés aux catastrophes aux échelons de la province, de l'État et du pays. Les mesures prises ont notamment consisté à établir des cartes de vulnérabilité et à planifier la gestion du littoral, à construire des abris anticyclones et des logements résistant aux cyclones et aux inondations, ainsi qu'à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des communautés en matière d'alerte avancée. Jusqu'à présent, 2 560 personnes des équipes locales d'alerte avancée ont reçu une formation sur la diffusion des messages d'alerte avancée.

14. L'appui et la coordination des politiques, qui sont des éléments clefs de l'aide au relèvement fournie par le système des Nations Unies, facilite le partage de l'information entre les parties prenantes à différents niveaux dans toutes les opérations de secours, de reconstruction et de relèvement. Au Tamil Nadu, la création d'un centre national de coordination et de documentation et d'un réseau provincial de centres a grandement contribué à améliorer les partenariats en matière de coordination de l'aide entre le Gouvernement et les organisations de la société civile.

15. Le tsunami a eu des conséquences d'une gravité sans précédent sur les fragiles écosystèmes du littoral et des îles de la région. L'ONU a adopté une approche en deux phases pour résoudre ce problème en tenant compte du rapide développement du littoral, de l'augmentation de la pression exercée sur les ressources et du changement des mécanismes législatifs, tout en déterminant quelles interventions seraient nécessaires à moyen et à long terme pour assurer la sécurité et la viabilité de l'environnement du littoral et des services qui en dépendent.

16. L'ONU a facilité la réalisation d'un examen à mi-parcours de l'après-tsunami au Tamil Nadu qui, ainsi qu'il a été précisé plus haut, a été le plus gravement touché. Ce bilan a permis d'étudier les avancées, les problèmes et les enseignements observés dans 12 secteurs ainsi que les problèmes intersectoriels liés à la justice sociale, et a abouti à un rapport publié par le Gouvernement, présentant des recommandations et définissant les responsabilités pour la phase d'intervention suivante qui sera davantage axée sur les programmes à long terme dans des domaines tels que le rétablissement des moyens de subsistance et la gestion des risques liés aux catastrophes. Des mesures importantes seront également prises pour promouvoir la protection de l'environnement, le renforcement de la gouvernance locale et d'un développement fondé sur les droits dans les provinces touchées.

Indonésie

17. Le tremblement de terre et le tsunami de décembre 2004, et le séisme survenu en mars 2005 sur l'île de Nias ont provoqué des destructions considérables. Plus de 130 000 personnes sont mortes lors de ces deux catastrophes et quelque 37 000 sont encore portées disparues. Les moyens de subsistance d'au moins 500 000 personnes ont subi les effets de ces deux catastrophes.

18. Les fonds nécessaires pour financer l'ensemble du relèvement à long terme d'Aceh et de Nias sont actuellement estimés à 8 milliards de dollars, dont 1,2 milliard de dollars au titre de l'inflation et 1,9 milliard de dollars qui seront nécessaires pour reconstruire en mieux à Aceh et Nias. À ce jour, un montant total de 8 milliards de dollars a été promis, sur lesquels 5,9 milliards de dollars ont déjà été alloués à des projets précis. Les dépenses s'élevaient à 2,2 milliards de dollars à la fin de 2006, avec des dépenses mensuelles moyennes de 100 millions de dollars.

19. L'ONU et ses partenaires ont poursuivi leurs activités les plus importantes, qui visent à : a) aider l'Agence de reconstruction et de relèvement et les autorités locales à renforcer leurs capacités de gestion et de coordination des activités de relèvement par des mécanismes de coordination à différents niveaux de l'administration, en particulier pour appuyer la régionalisation du relèvement et de la reconstruction; et b) fournir un appui à la coordination au système des Nations Unies et aux organisations s'occupant du relèvement à Aceh et à Nias, notamment par l'intermédiaire de l'équipe de gestion de la sécurité de la zone, l'équipe des Nations Unies, le Comité permanent interorganisations et les groupes d'usagers des services communs. Le cadre d'activités pour le relèvement d'Aceh et de Nias finalisé en octobre 2006 est en cours de révision afin de tenir compte des priorités du nouveau gouvernement d'Aceh.

20. Avec 120 000 nouveaux logements permanents à construire et 85 000 logements à restaurer, le principal enjeu se pose dans le secteur du logement. Pendant la première moitié de 2006, plus de 65 000 personnes déplacées ont pu quitter leur tente pour 12 000 logements provisoires, ce qui a considérablement amélioré les conditions de vie de dizaines de milliers de personnes encore en attente d'un logement permanent. À la fin de février 2007, 54 306 logements ont été construits au titre des ressources budgétaires ou hors budget, soit environ 50 % des 120 000 logements prévus.

21. Dans le domaine des services sociaux, comme l'éducation et la santé, ou l'eau et l'assainissement, l'accent a été placé à la fois sur la reconstruction et sur l'amélioration de la qualité. La catastrophe a gravement perturbé le secteur de l'éducation en tuant 2 500 enseignants et en détruisant et endommageant environ 2 000 écoles. À ce jour, 379 installations provisoires ont été construites et 623 établissements scolaires ont été reconstruits ou restaurés, et reliés aux réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement. À Aceh, 5 100 enseignants ont été formés et, à Nias, près de 300 ont reçu une formation.

22. Dans le secteur de la santé, 122 bâtiments ont été endommagés ou détruits. Trois cent cinq établissements sanitaires, dont trois hôpitaux, des postes sanitaires satellites et des centres de santé, ont été reconstruits ou restaurés à Aceh et 19 à Nias. Ces chiffres relatifs sont supérieurs au nombre d'établissements sanitaires touchés par la catastrophe car ils incluent la restauration de nombreux centres de santé d'Aceh qui avaient été endommagés pendant la guerre. Ces nouvelles

installations ont besoin de fournitures médicales et pour ce qui concerne le personnel, l'Agence de reconstruction et de relèvement fournit un accès à la formation et à l'enseignement.

23. Afin de réduire les risques en cas de catastrophe, plus de 33 kilomètres d'ouvrages de protection côtière, et 24 kilomètres de digue ont été construits. Toutefois, la qualité des ouvrages construits pose problème et certaines communautés ont reconstruit trop près du littoral. Toutefois, la sensibilisation des populations locales et l'aménagement des zones refuge contribueront à améliorer la sécurité collective.

24. Le tsunami a eu des effets dévastateurs sur les moyens d'existence. Outre des dégâts d'un montant de 1,2 milliard de dollars subis par le secteur productif, 100 000 petits entrepreneurs ont perdu leurs moyens de subsistance, 4 717 bateaux et 20 000 hectares d'étangs de pisciculture ont été détruits, 60 000 agriculteurs ont été déplacés et près de 70 000 hectares de terres arables ont été endommagés. Le rétablissement des moyens de subsistance est tangible, plus des deux tiers de la main d'œuvre masculine ayant repris le travail dans les zones rurales et urbaines. En outre, 4 420 bateaux ont été distribués, 6 800 hectares d'étangs de pisciculture ont été remis en état, ainsi que plus de 50 000 hectares de terres arables. Une aide financière a été fournie aux familles d'accueil de plus de 1 700 enfants séparés de leur famille ou sans famille.

25. Le processus de paix à Aceh est peut-être le meilleur exemple d'une reconstruction ayant apporté des améliorations. À la mi-décembre 2006, Aceh a, pour la première fois de son histoire, tenu des élections provinciales et de district, et la paix semble toujours plus irréversible dans cette province théâtre d'un long conflit.

26. La réduction des effets des catastrophes est un autre enjeu important et la gestion des effets des catastrophes doit être complètement intégrée aux activités de tous les partenaires de la reconstruction. Au cours des années à venir, il faudra accorder une plus grande attention à l'amélioration de la qualité et au renforcement des capacités locales dans les secteurs de l'éducation et de la santé. À Aceh, les problèmes posés par la création de moyens de subsistance et leur planification à plus long terme ne sont toujours pas résolus.

27. Le Gouvernement a insisté pour que soient instaurés des mécanismes globaux de participation à la fourniture de l'aide. L'analyse des résultats des contrôles et des études d'impact a montré qu'adopter aussi tôt que possible une approche centrée sur les communautés permet d'améliorer d'autant la qualité du processus de relèvement et donc la viabilité des communautés ainsi que leur satisfaction.

28. Enfin, l'Agence de reconstruction et de relèvement prévoyant de commencer à transmettre ses responsabilités aux autorités locales et d'entamer son retrait d'Aceh et de Nias en 2009, tous les partenaires de la reconstruction vont également commencer à planifier la transition de leurs programmes. En 2007, il devrait donc être nécessaire de mettre rapidement l'accent sur les stratégies de transition et de conserver le même niveau élevé d'engagement pour la reconstruction, et une reconstruction de meilleure qualité qui, jusqu'à présent, a caractérisé l'action menée.

Maldives

29. Sur les 199 îles habitées de l'archipel des Maldives, 9 îles seulement n'ont pas été inondées par le tsunami et 53 îles ont subi de graves dommages. Un tiers de la population – environ 100 000 personnes – a subi les conséquences du tsunami, qu'il s'agisse de la perte de son logement et de ses moyens d'existence ou de la destruction des infrastructures; 15 000 personnes ont perdu leur maison. Le montant estimatif global des besoins qui s'élève à 393,3 millions de dollars, est maintenant entièrement couvert par les promesses de financement mais dans certains secteurs les moyens restent insuffisants car la répartition des fonds ne correspond pas toujours. À la fin de 2006, le montant total des dépenses s'élevait à 141 millions de dollars. Les gros secteurs de l'activité économique – tourisme, pêche et agriculture –, ont été gravement perturbés par le tsunami. Dans le cadre de l'aide au rétablissement des moyens de subsistance, 82 % des bateaux de pêche endommagés ont été réparés et leurs propriétaires ont reçu du matériel de pêche et un don en espèces. Dans le secteur agricole, des secours ont été fournis à 6 000 familles, des dons en espèces ont été versés aux femmes de 26 îles et les moyens de production ont été remplacés.

30. Les effets dévastateurs du tsunami sur l'économie – une baisse de 5 % du PIB – ont été amortis en grande partie par les recettes du tourisme et les activités de reconstruction. L'action intensive du Gouvernement a permis le rétablissement complet de l'industrie touristique. Pour 2006, un nombre de visites record a été enregistré en avril, et sur l'ensemble de l'année le taux de fréquentation touristique a été très proche des taux enregistrés avant le tsunami. La reprise du tourisme et de la pêche – qui a réalisé en 2005 les prises les plus importantes de son histoire –, a contribué à l'extraordinaire croissance du PIB, qui devrait atteindre 18 % en 2006. En 2007, la croissance devrait se stabiliser au même niveau qu'avant le tsunami, soit 7 %. Environ 6 000 des 10 660 personnes déplacées vivent dans des abris provisoires, les autres étant hébergées par des membres de leur famille. La reconstruction des logements a avancé. Près de 6 000 maisons doivent être réparées et 3 000 doivent être reconstruites. Plus de 1 100 maisons, qui sont réparties sur 83 îles, avaient été réparées à la fin 2006, et 2 500 autres étaient en cours de réparation. En outre, 158 maisons ont été reconstruites et 1 161 sont en chantier. L'acquisition et la répartition des terres, les appels d'offres et la sélection des partenaires, ainsi que la logistique et l'accès à certaines îles ont ralenti la construction de logements permanents, mais ceux qui ont été construits sont un bon exemple des efforts produits par le Gouvernement pour reconstruire en mieux¹.

31. Dans le secteur de la santé, les travaux ont été axés sur la reconstruction et le remplacement des infrastructures physiques et de l'équipement. Outre un hôpital régional, des hôpitaux sont en cours de construction dans trois atolls; six des 12 centres santé prévus ont été construits et quatre sont en chantier. Au total 30 postes sanitaires ont été restaurés ou reconstruits, dont 24 qui sont maintenant terminés. Tous les postes sanitaires devraient être opérationnels d'ici à la fin de 2007.

¹ La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge publie des rapports d'activité bisannuels qui présentent des données relatives aux programmes et à l'activité financière et décrivent les réalisations en cours et les problèmes rencontrés. Ces rapports peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.ifrc.org/fr/index.asp>.

32. À la fin de 2006, 20 des 87 écoles permanentes et cinq des 20 écoles maternelles avaient été modernisées ou reconstruites. Des mesures sont prises pour améliorer la qualité de l'enseignement : plus de 400 enseignants ont été formés et 24 centres d'information pour enseignants devraient être connectés à l'Internet.

33. Dans le secteur de la pêche, les dégâts causés ont été relativement peu importants et les objectifs ont été remplis. À présent, les mesures prises sont axées sur le développement à long terme, notamment l'élaboration de règlements et de directives, l'investissement, les dépenses d'équipement, l'appui technique à la diversification et la formation des petits pêcheurs aux techniques commerciales. Dans le secteur agricole, plus de 6 000 agriculteurs ont reçu des dons en espèces s'élevant à près de 1,4 million de dollars.

34. Le Centre national de gestion des catastrophes, qui est devenu une institution permanente en décembre 2006, a élaboré un plan national. Le Gouvernement applique un programme visant à améliorer la sécurité des îles (Safe Islands Program), dans le cadre duquel la population de certaines îles sera déplacée sur sept îles qui sont considérées comme plus sûres et des zones sûres seront établies pour les populations des îles isolées. Les politiques visent la création d'un plan stratégique pour l'environnement et, en concertation avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies s'emploient à reconstruire en mieux.

35. Parmi les principales réalisations du projet de coordination de l'aide, on compte a) la création d'une base de données sur l'aide au développement qui permettra de suivre les mouvements et l'utilisation des ressources extérieures; b) l'étude des structures de coordination de l'aide en place; c) la formulation de recommandations s'adressant au principal organe de coordination gouvernemental, le Comité de coordination de la gestion de l'aide; d) l'organisation du Forum de partenariat pour les Maldives, lors duquel des représentants des communautés internationale et nationale se sont réunis pour examiner les problèmes de développement; e) la contribution au septième plan national de développement et l'analyse des ressources financières nécessaires à l'application du plan national de relèvement et de reconstruction; f) l'élargissement de la base de données à tous les aspects de l'aide au développement (prêts et dons), qui deviendra ainsi plus qu'un simple outil pour le relèvement.

36. Bien que le processus de relèvement soit en bonne voie, il reste plusieurs enjeux de taille. Accélérer le rythme de la construction des logements demeurera une importante priorité en 2007 et, pour y parvenir, il faudra remédier aux problèmes logistiques, à l'étroitesse du marché du travail et à la hausse des coûts de la construction. La reconstruction des ports, notamment des 50 ports les plus importants, est un autre enjeu clef. L'application du programme pour l'amélioration de la sécurité des îles est trop lente et le Gouvernement, comme les populations locales, doivent résoudre les problèmes liés au changement de lieu de résidence et à l'installation de nouvelles populations sur différents atolls.

37. Enfin, la réforme politique a été un objectif central afin de reconstruire des Maldives plus solides. Au début de 2005, le Gouvernement a lancé une réforme globale de la gouvernance qui continue de se heurter à d'importants obstacles. Pour qu'elle puisse aboutir, il faudra que le Gouvernement et l'opposition s'ouvrent aux compromis et au dialogue et que les amis des Maldives les soutiennent et suivent de près la situation du pays en 2007 et au-delà.

Sri Lanka

38. Plus des deux tiers des côtes de Sri Lanka ont été dévastées par le tsunami qui a fait plus de 35 000 victimes. Les besoins financiers du pays ont été évalués à 2 milliards 150 millions de dollars. Au total, 2 milliards 990 millions de dollars ont été engagés, dont 1 milliard 95 millions dépensés à la fin de 2006.

39. Sri Lanka a adopté une politique différente pour la reconstruction de logements. La majorité de ceux qui ont besoin de reconstruire leur maison reçoivent des dons en espèces à cette fin, les autres habitations sont reconstruites grâce à l'aide des donateurs, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales, notamment. Sur les 114 069 habitations qui doivent être reconstruites ou remises en état, 79 184 sont en chantier (39 823 endommagées et 38 361 détruites). Près d'un tiers de l'ensemble des besoins à cet égard se situent dans la zone tampon, située le long de la côte, où il est désormais interdit de construire pour des raisons de sécurité. Les habitants de cette zone ont droit à bénéficier du programme de logement mis en place par des donateurs, au titre duquel ils reçoivent un terrain et une habitation, qui est construite par un agent d'exécution. À la fin de 2006, 46 531 habitations au total avaient été construites au titre de cette initiative et 32 653 étaient en chantier.

40. Quelque 150 000 personnes ont perdu leurs moyens de subsistance, dont la moitié vivaient de la pêche, 45 % des services (le commerce et le tourisme, par exemple) et 5 % de l'agriculture. Environ 80 % de l'ensemble des personnes touchées ont perdu leur principale source de subsistance et 90 % ont perdu leurs moyens de production. Les programmes reposent sur des dons en espèces, la rémunération de travaux, le remplacement des moyens de production et le microfinancement. La plupart des pêcheurs ont repris leurs activités et les prises se situent à présent à 70 % des niveaux enregistrés avant la catastrophe. Tous les bateaux de pêche endommagés ont été réparés et 19 741 bateaux, soit 95 % de la totalité des bateaux détruits, ont été remplacés, alors que seulement 21 % de l'ensemble des bateaux partant en mer pendant plusieurs jours ont été détruits. Dans le secteur du tourisme, les propriétaires de 90 % des hôtels endommagés les ont remis en état grâce à un programme de prêts appuyé par la Banque centrale.

41. Sur le plan de la santé, on s'est en particulier attaché à reconstruire les centres de soins endommagés. Cent deux centres ont été détruits ou endommagés, mais le Gouvernement s'est fixé pour objectif de reconstruire ou de remettre en état 243 centres dont certains, qui n'ont pas été touchés par le tsunami, ont toutefois besoin d'être totalement modernisés. En décembre 2006, 55 centres étaient prêts. Cent quatre-vingt-trois écoles ont été démolies ou endommagées et 444 autres ont subi des dégradations par suite de leur utilisation comme centre d'accueil des personnes déplacées. Sur ces 183 écoles, 18 ont été reconstruites et 105 étaient en cours de reconstruction en décembre 2006. Les financements obtenus n'ont permis de reconstruire qu'un peu plus de la moitié des écoles qui avaient servi à héberger des personnes déplacées. Sur celles-ci, 38 avaient été remises en état à la fin de 2006 et 152 autres étant en voie de restauration.

42. Le Conseil national de prévention et d'intervention en cas de catastrophe a été créé par la loi sur la gestion des catastrophes, promulguée en 2005, en tant que principale institution chargée d'encadrer la gestion des opérations en cas de catastrophe. De plus, un plan d'action décennal pour la gestion des opérations en cas

de catastrophe a été adopté au début de 2006. Les localités ont été informées des mesures à prendre en cas de catastrophe et ont participé à des exercices d'alerte; par ailleurs, des cartes des zones exposées sont actuellement établies, de même que des évaluations des risques.

43. Le conflit civil est le principal obstacle aux activités de relèvement. L'escalade de la violence au cours de l'année écoulée a gravement entravé les efforts de reconstruction dans le nord et l'est du pays, alors que les travaux continuent à peu près comme prévu dans le sud. Il a également eu un impact sur les moyens de subsistance d'environ 2,5 millions de personnes et a gêné le redressement économique des régions touchées par le tsunami.

44. En raison des problèmes d'insécurité, il est devenu beaucoup plus difficile, voire impossible dans certains cas, pour les partenaires de l'aide internationale d'acheminer le matériel et de poursuivre leurs activités dans le nord et l'est. Les restrictions au transport de certains matériaux de construction tels que le ciment et l'acier, en particulier, et les difficultés d'accès à certaines régions touchées ont entravé les activités. Quant au programme piloté par des donateurs, il reste nécessaire de trouver des terrains se prêtant à la construction de nouvelles habitations, alors que les efforts déployés pour établir des listes précises et complètes de bénéficiaires continuent d'occasionner des retards et ont, dans certains cas, abouti à des injustices dans la distribution des logements. Cent trente-cinq communautés constituées en Conseil de développement communautaire ont été officiellement enregistrées en tant que personnes morales. Cette démarche qui est désormais bien établie, est actuellement reproduite dans les régions touchées par le conflit pour promouvoir la paix et la réconciliation.

45. Dans le secteur de la santé, il reste notamment à poser les premières pierres des projets de construction à grande échelle, à renforcer les capacités des agents sanitaires et des communautés et à améliorer les mécanismes locaux de coordination. Sur le plan de l'éducation, les progrès et le suivi des programmes ont été sensiblement ralentis dans le nord et l'est en raison de l'insécurité qui règne, et les problèmes de financement subsistent. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis dans la reconstruction de grands ouvrages tels que les routes, les ponts, les chemins de fer et les ports, de même que des systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau, des difficultés subsistent en ce qui concerne les achats et la logistique, auxquels s'ajoutent l'augmentation du coût des matériaux de construction, le manque d'entrepreneurs compétents et les problèmes de coordination. De plus, les restrictions imposées au déplacement des véhicules civils, de l'ONU et des organisations non gouvernementales, dans certaines régions du nord ont provoqué une pénurie de médicaments dans les hôpitaux et dispensaires.

46. Il importera de maintenir l'élan en faveur de la réduction des risques liés aux catastrophes et de veiller en particulier à ce que les projets envisagés dans le plan d'action décennal reçoivent suffisamment de fonds et soient mis en œuvre de manière satisfaisante. Il faudra s'attacher à renforcer les capacités des organismes nationaux et autres organismes de gestion, à intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes dans les travaux de tous les ministères et services opérationnels concernés et à renforcer les mécanismes de coordination entre tous les acteurs travaillant dans ce secteur.

47. Dans le secteur de la pêche, le nombre excessif de petits bateaux se traduit par une pénurie de main-d'œuvre et met à rude épreuve la capacité d'accueil des ports,

alors que les bâtiments partant plusieurs jours en mer, qui assurent généralement un tiers de la totalité des prises, ne sont pas suffisamment nombreux. Trop peu de fonds ont jusqu'à présent été débloqués pour les remplacer ou les réparer. La fréquentation touristique continue d'être faible, ce qui pose des problèmes aux petits opérateurs en particulier, qui doivent faire face à de graves difficultés financières. Les problèmes enregistrés dans ce secteur d'activité ont été fortement exacerbés par l'intensification du conflit, qui s'est traduite par une diminution sensible du nombre de touristes à partir de la mi-2006. Dans les régions du nord et de l'est en particulier, les dons en espèces et les programmes de rémunération du travail restent insuffisants.

48. Les organismes des Nations Unies aident à intégrer la réduction des risques dans les plans locaux de développement en mettant au point un profil des risques, c'est-à-dire en établissant une carte des zones exposées à des phénomènes tels que les tsunamis, les glissements de terrain, les inondations, les cyclones et la sécheresse, qui devraient être pris en compte lors de la planification des mesures de développement. La fourniture d'une assistance au Centre de gestion des catastrophes, la création d'un Centre pour les opérations d'urgence et la mise en place dans certaines régions exposées de systèmes intégrés d'alerte rapide ont permis de renforcer les capacités nationales. S'agissant de l'aide à l'élaboration des politiques, les organismes des Nations Unies ont joué un rôle central pour faciliter les délibérations de la Commission parlementaire sur les catastrophes naturelles ainsi que l'élaboration et l'adoption de la loi sur la gestion des catastrophes.

49. Une grande partie des projets de création de moyens de subsistance et de construction de logements ont été exécutés par le biais d'organisations locales. Pour renforcer les capacités de ces organisations en vue d'activités futures, le projet Strong Places (Sustaining Tsunami Recovery by Organizations Networking at the Grassroots level through Promoting Local Accountability and Capacity Enhancement Systems) a permis d'aider plus de 700 organisations locales à améliorer leurs compétences et à renforcer leur structure afin qu'elles puissent jouer un rôle plus égal dans le processus de développement engagé dans leurs régions, une initiative dont les effets devraient persister après la fin du processus de redressement.

Thaïlande

50. En Thaïlande, des centaines de milliers de personnes ont été touchées par le tsunami qui a fait plus de 8 200 victimes. Quatre cents villages de pêcheurs situés le long de la côte d'Andaman ont été frappés de plein fouet et des dizaines de milliers de personnes vivant de la pêche ou du tourisme ont perdu leurs moyens d'existence. Cette catastrophe a eu de graves incidences sur l'environnement : les parcs nationaux marins et côtiers ont été sévèrement endommagés; les récifs coralliens détruits et les terres agricoles polluées par l'eau salée.

51. Au total, 4 806 habitations ont été détruites ou endommagées. Les propriétaires de 4 110 de ces habitations ont fait appel aux pouvoirs publics qui doivent en reconstruire 3 558 et fournir une aide en espèces pour la réparation de 522 autres. En juillet 2006, 2 983 habitations avaient été reconstruites et 575 étaient en chantier.

52. Des progrès sensibles ont en outre été accomplis dans d'autres domaines. Un programme intensif a permis de réduire de 5 % à 6 % le taux de malnutrition des enfants dans les six provinces touchées par le tsunami. Les 5 écoles qui ont été détruites et les 19 qui ont subi des dommages ont toutes été reconstruites ou remises en état dans les deux années qui ont suivi la catastrophe, sauf une qui est en chantier. L'action menée dans le secteur de l'éducation a également visé à améliorer la qualité des établissements accueillant des enfants des groupes défavorisés. Dans le cadre d'une nouvelle initiative, les écoles des quartiers les plus pauvres où vivent des minorités ethniques et des migrants des provinces de Krabi, de Satun et de Trang sont actuellement reliées au réseau d'eau potable et d'assainissement. On dénombre au total 48 centres de santé détruits ou endommagés, dont 40 ont été remis en état ou reconstruits. Dans le secteur de la pêche, 4 480 nouveaux bateaux ont été livrés.

53. Les pouvoirs publics se sont en outre attachés à résoudre les différends fonciers en grande partie liés à la perte de terres par des communautés locales qui n'ont pas conservé les titres officiels de propriété des terres qu'elles ont occupées pendant de nombreuses générations. En novembre 2006, sur les 100 principaux différends fonciers soumis par des localités sinistrées, plus de 60 ont été réglés par la sous-commission créée à cet effet.

54. Les pouvoirs publics s'emploient à améliorer la préparation aux catastrophes au niveau local et à mettre en place un système national d'alerte rapide aux tsunamis. À ce jour, 425 agents de l'administration aux niveaux des provinces et des localités ont reçu une formation en matière d'intervention d'urgence, de gestion des crises et d'évaluation des dommages et des besoins. Le programme communautaire de gestion des situations d'urgence et de planification préalable des secours, qui a pour objet d'améliorer les capacités pour la réduction des risques, la planification et la préparation aux catastrophes, l'établissement de cartes des zones exposées, la création d'abris dans les localités, la constitution de comités locaux d'intervention d'urgence, la mise en place d'équipes de recherche et de sauvetage et l'élaboration de plans de réduction des risques à l'intention des communautés locales et des ménages, a été lancé à titre expérimental dans six communautés locales.

55. Bon nombre de problèmes auxquels la Thaïlande devra faire face lorsqu'elle s'engagera plus avant dans le processus de relèvement sont des problèmes systémiques à long terme au titre desquels le Gouvernement a mis en place de nouvelles stratégies et politiques. Les groupes vulnérables continuent de susciter de vives préoccupations, notamment les « gitans de la mer » qui ont été très durement touchés par le tsunami. Le fardeau de leurs dettes se conjuguant à l'augmentation des prix du pétrole (dont pâtissent les propriétaires de bateaux) continueront de compromettre leur relèvement. Il importera de poursuivre l'action menée en vue de garantir les droits fonciers de ces groupes.

56. Il est essentiel que les administrations locales continuent de participer aux activités de relèvement en cours car elles sont les mieux placées pour organiser le type de participation nécessaire afin que les résultats des interventions répondent réellement aux besoins des familles sinistrées.

57. En juin 2006, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a coopéré avec la société Coca Cola et la Fondation des Nations Unies au lancement du projet de coopération avec les communautés locales destiné à répondre durablement à leurs besoins en matière d'eau et d'assainissement, au titre

duquel quatre villages ont été retenus pour un projet de gestion des ressources en eau. Il a en outre aidé à mobiliser des ressources auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du programme Sud-Sud en vue de lancer un projet de gestion des forêts côtières et de créer un atelier de réparation des bateaux géré au niveau local. Le projet, qui est axé sur l'aide et le développement, a aussi contribué à faciliter le règlement de différends fonciers grâce à une intervention dans le domaine des droits de l'homme.

Malaisie, Myanmar, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie

58. Le tsunami a été exceptionnel, tant par l'importance des dégâts qu'il a causés que par son ampleur géographique, puisqu'il a touché des terres et des populations situées à plus de 6 400 kilomètres de l'épicentre du séisme. Outre les cinq pays les plus durement touchés, la Malaisie, le Myanmar, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles et la Somalie ont également subi des destructions à des degrés divers.

59. C'est la pire catastrophe naturelle que la Malaisie ait connue à ce jour. Le tsunami a coûté la vie à 69 personnes et détruit ou endommagé les habitations de 8 000 personnes qui, pour beaucoup, vivaient dans des villages de pêcheurs pauvres. Au Myanmar, on dénombre officiellement 61 victimes, 200 villages et 10 000 à 12 000 personnes ayant été directement ou indirectement touchés le long de la côte méridionale. Aux Seychelles, les habitations et les ouvrages d'infrastructure ont été endommagés, deux personnes ont été tuées et 950 familles déplacées. La Somalie a également été touchée au moment où la sécheresse se terminait et les populations commençaient à se remettre de crues soudaines, de pluies froides et de la dégradation du milieu naturel. Au total, 289 personnes ont perdu la vie et 44 000 autres ont eu besoin d'une aide humanitaire d'urgence. En République-Unie de Tanzanie, le tsunami a fait 12 victimes.

60. En Somalie, la construction d'écoles s'est traduite par le taux de scolarisation le plus élevé depuis 15 ans. En Malaisie, l'application des meilleures pratiques dans les régions frappées par le tsunami, notamment les mesures de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant, a contribué à la mise en œuvre du plan stratégique national contre le VIH/sida. Au Myanmar, plus de 60 000 familles ont reçu des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre le paludisme.

III. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général de 2006

A. Coordination pendant les phases de secours humanitaires et de relèvement

Structures de gestion sur le terrain

61. Sri Lanka disposait déjà d'un réseau de bureaux locaux établis dans 8 districts (12 au plus fort de l'action de relèvement consécutive au tsunami), qui s'est révélé être un mécanisme extrêmement précieux à la suite de la catastrophe et pendant les travaux de construction. Des mécanismes de coordination similaires à l'outil d'auto-

évaluation de l'état de préparation aux catastrophes naturelles des équipes de pays, auxquels participent la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des organisations non gouvernementales, ont été mis en place dans les districts du nord et de l'est frappés par le tsunami. Le transfert du pouvoir de décision à ces bureaux a facilité l'évaluation des besoins et l'élaboration rapide de propositions de projets.

62. En Indonésie, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies met en place à titre pilote au niveau des districts à Aceh et à Nias, dans le cadre de la stratégie de régionalisation lancée par l'Agence et en concertation avec celle-ci et les autorités locales, un mécanisme structuré qui constituera le principal organe de coordination du secrétariat commun du Bureau et de l'Agence, afin d'assurer la participation des représentants de la société civile (femmes, jeunes, entreprises, associations, associations d'anciens combattants et chefs traditionnels), des organisations internationales, des autorités locales, du projet de développement du Kecamatan, du bureau régional de l'Agence, etc. à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des plans de relèvement et de développement. Le Gouverneur a lancé le premier forum pilote de relèvement à Aceh Timur le 14 mars 2007 et les lancements dans d'autres districts sont en préparation.

63. Au niveau des sous-districts, les bureaux extérieurs du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh et Nias ont poursuivi leurs activités et continué d'appuyer le mécanisme de coordination et de mise en œuvre du Kecamatan dans leur domaine de compétence. Le Bureau renforcera par ailleurs son appui aux sous-districts dans lesquels les efforts de relèvement ont été particulièrement lents et les capacités des autorités locales se sont révélées insuffisantes. La Section de l'information et de l'analyse du Bureau continuera de promouvoir la normalisation des données sur les besoins et les activités, qui serviront à établir des priorités et à assurer un suivi au niveau des districts dans le cadre du mécanisme de coordination susmentionné.

64. Dans le souci d'améliorer la coordination et de mieux gérer les problèmes qui se posent et les possibilités qui se présentent dans les différents domaines d'action et selon les régions géographiques, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies a dirigé une étude exploratoire en vue de constituer un réseau virtuel de gestion des connaissances rassemblant des spécialistes et des décideurs internationaux et locaux du relèvement et de la gestion. Ce projet de mise en commun à l'échelle internationale des meilleures pratiques, connu sous le nom de Solution Exchange (échange de solutions), permettra d'établir six réseaux d'échanges assistés d'un secrétariat de coordination et de recherche en vue de mettre en œuvre des solutions efficaces, rapides et ciblées dans toutes les phases de la planification, de la programmation et de la mise en œuvre des programmes de relèvement et de gouvernance.

65. On a eu recours, pour faciliter les activités de relèvement, notamment la construction d'abris et d'infrastructures locales, à des approches d'initiatives communautaire afin que les compétences et les investissements restent dans les communautés locales et d'assurer à une maîtrise accrue du processus de relèvement ainsi qu'une plus grande solidarité entre les membres de ces communautés. La formation de la population et des autorités locales de manière à ce qu'elles facilitent le déroulement des opérations a joué un rôle clef.

B. Diversité des modèles d'institutions nationales de secours humanitaire et de relèvement

1. Poursuite de la réforme des institutions chargées du relèvement

66. À la fin de mars 2007, le Parlement indonésien a adopté une loi longtemps attendue sur la gestion des catastrophes prévoyant la création d'une agence nationale de gestion des catastrophes qui encadrera toutes les activités liées aux catastrophes, y compris les interventions d'urgence, tant par le biais de programmes sectoriels de routine que par des allocations budgétaires spécifiques, des budgets national, des provinces et des districts. La loi est fondée sur le principe selon lequel la protection contre les risques de catastrophe constitue un droit fondamental de la population et confirme la responsabilité du Gouvernement à cet égard. Elle insiste sur la nécessité d'intégrer la gestion des risques de catastrophe dans les programmes nationaux de développement et d'y affecter des fonds suffisants. Qui plus est, lorsqu'un état de catastrophe est déclaré, l'Agence disposera de pouvoirs exceptionnels pour conduire et coordonner les interventions, y compris pour mettre en œuvre rapidement des mesures de redressement. Le responsable de la nouvelle Agence aura rang de ministre.

67. Dans le cadre de son action globale de gestion des risques au niveau national, Sri Lanka continue de fournir une assistance technique au Centre de gestion des catastrophes, le nouvel organisme chargé de coordonner toutes les activités menées à cet égard, afin d'améliorer ses capacités de coordination et d'action.

2. Évaluer les dommages et les besoins

68. Les partenaires du Tsunami Recovery Impact Assessment and Monitoring System (Système de suivi et d'évaluation de la reconstruction après le tsunami) ont fait plusieurs recommandations importantes qui devraient être prises en considération par ceux qui proposent de modifier les mécanismes d'évaluation des besoins :

- La coordination entre les différents ministères d'exécution et organismes de collecte de données est essentielle car certaines données, quoique facilement disponibles, ne sont pas systématiquement mises en commun; les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes doivent promouvoir la coordination entre ces ministères et organismes et au sein de ceux-ci;
- Pour que les données d'information soient utiles, il faut les décomposer jusqu'au plus petit dénominateur commun, à savoir le sous-district ou le village, selon le type de données; les données recueillies devraient également porter sur les populations qui n'ont pas été touchées, de manière à repérer les injustices qui pourraient être créées ou exacerbées par les interventions. Cette méthode permettrait aux décideurs de disposer de données factuelles plus cohérentes et contribuerait ainsi à empêcher que les actions des intervenants n'aient des effets préjudiciables du fait de l'application de politiques et de pratiques de ciblage trop strictes;
- Les données doivent être exprimées aussi bien en chiffres bruts qu'en pourcentages afin de pouvoir prendre la mesure de l'ampleur des dommages et des pertes, ainsi que de la capacité des communautés locales à se relever;

- Pour prendre de bonnes décisions et mettre en œuvre des programmes efficaces, il faut pouvoir s'appuyer sur des données utiles. Il importe donc d'analyser les données afin d'en faire un produit utile à l'intention des décideurs. La pléthore de systèmes mis en place dans le cadre de l'action menée au lendemain du tsunami n'a pas toujours permis de fournir des informations.

C. Transparence et responsabilisation dans les relations avec les donateurs, y compris l'utilisation des fonds, le contrôle, l'évaluation et les progrès accomplis

69. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général de 2006 (A/61/87-E/2006/77) que plusieurs outils ont été élaborés pour accroître la transparence et la responsabilisation financières de la multitude des intervenants participant à l'action engagée à la suite de la catastrophe. Des progrès importants ont été accomplis en 2006 pour élaborer et appliquer plusieurs de ces outils, notamment, les bases de données sur l'aide au développement, les systèmes d'évaluation et de suivi de la reconstruction après le tsunami (Tsunami Recovery Impact Assessment and Monitoring Systems-TRIAMS) et la Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami.

70. On a donné suite à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que toutes les organisations locales et internationales alimentent les bases de données sur l'aide au développement en informations complètes (voir A/61/87-E/2006/77, par. 69). Les quatre bases nationales qui ont été mises en place en vue de documenter l'aide au relèvement et à la reconstruction sont régulièrement mises à jour et fournissent projet par projet des informations sur plus de 2 500 projets distincts, d'un montant de plus de 7 milliards de dollars. La population, les pouvoirs publics, les donateurs et toutes les parties intéressées ont librement accès à ces bases de données, et les rapports qui sont aussi affichés sur les sites Web créés pour Sri Lanka et la Thaïlande constituent de nouvelles références en matière de responsabilisation et de transparence. Ces bases de données ont été mises à la disposition de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui s'en sert pour faire le bilan de l'assistance aux victimes du tsunami.

71. L'assistance technique fournie par le système des Nations Unies a notamment concerné le renforcement des capacités des organismes publics chargés des bases de données afin qu'ils puissent les gérer et les tenir à jour et en garantir ainsi la pérennité, de même que la diversification des données pour répondre à des objectifs plus larges et à plus long terme. À Sri Lanka, la base de données a ainsi été adaptée pour suivre également les projets élaborés dans le cadre du conflit, et aux Maldives, le système est à présent utilisé pour surveiller l'exécution du budget national, y compris l'utilisation des ressources affectées à l'élaboration du programme d'investissements du secteur public.

72. Pour que les bases de données contribuent également à la prise de décisions, des rapports ont été élaborés au niveau des îles, des provinces et des districts et diffusés auprès des intervenants à l'échelon local. Par ailleurs, des données financières et des produits et résultats de projets provenant de la base de données ont servi à alimenter le système TRIAMS afin de compléter les indicateurs globaux

des progrès accomplis sur les plans des infrastructures et du développement. En Indonésie, la base de données a été intégrée à la base sur le relèvement d'Aceh et de Nias de l'Agence pour le relèvement et la reconstruction.

73. Le système TRIAMS est un outil d'analyse commun conçu en vue d'aider les pouvoirs publics, les organismes d'aide et les populations sinistrées à évaluer et suivre les progrès et l'orientation des activités de relèvement. Il repose sur quatre éléments principaux : a) les indicateurs de résultats et d'impact collectés essentiellement grâce aux enquêtes publiques; b) des indicateurs de suivi de base et nationaux essentiellement collectés grâce aux systèmes habituels d'information; c) diverses méthodes permettant d'évaluer les perspectives des populations sinistrées; d) des méthodes qualitatives et autres permettant d'analyser et d'interpréter les résultats chiffrés. On notera que le système TRIAMS commence à rapprocher les méthodes d'analyse adoptées par les organismes des Nations Unies et les autres acteurs participant aux efforts de relèvement, qui présentaient des différences considérables. Les analyses menées à Sri Lanka, en Indonésie et aux Maldives ont montré comment les données existantes peuvent être comparées aux évaluations des besoins actuels et ramenées au niveau d'un sous-district, d'une île ou d'un village de façon à rendre compte des progrès accomplis, et à arrêter des engagements parfois supérieurs aux besoins, ainsi que de graves insuffisances des activités de relèvement.

74. La Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami a réalisé cinq évaluations thématiques et élaboré deux rapports de synthèse en 2006, dont le premier contient quatre conclusions principales et plus de 200 recommandations. Les membres de la Coalition continuent de diffuser ces conclusions auprès des différents intervenants et, surtout, commencent à évaluer dans quelle mesure ceux-ci ont suivi les recommandations. Ces travaux devraient se poursuivre en 2007 et 2008, des rencontres étant prévues pour permettre aux organismes internationaux et bilatéraux et aux organisations non gouvernementales et autres d'examiner les recommandations formulées par la Coalition, dont bon nombre figurent dans le présent rapport.

1. Appui aux bases de données sur l'aide au développement

75. Toutes les organisations locales et internationales devraient soutenir les efforts que font les autorités compétentes pour assumer l'entière responsabilité de la gestion et de la viabilité des bases de données sur l'aide au développement, y compris pour continuer de les adapter à d'autres domaines que la reconstruction à la suite du tsunami et les intégrer davantage aux administrations locales et aux acteurs de la société civile. Sri Lanka a reçu du Gouvernement norvégien de nouveaux fonds qui lui permettront de suivre les engagements financiers et les décaissements effectués et d'étendre le champ d'application de la base de données pour (par exemple) suivre les résultats obtenus au niveau local et l'utiliser comme outil de planification à l'échelon local.

2. Appui au système TRIAMS d'évaluation et de suivi de la reconstruction après le tsunami

76. La Section de l'information et de l'analyse du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh et Nias a collaboré avec l'Agence de reconstruction et de relèvement et les autorités provinciales à l'élaboration d'un

rapport sur un ensemble d'indicateurs du relèvement après le tsunami que l'Agence a présenté à l'atelier consacré au système TRIAMS organisé à Bangkok, du 21 au 23 mars 2007. Auparavant, les parties prenantes s'étaient réunies dans le cadre d'un atelier national organisé par la Section en vue d'élaborer un projet de plan d'action de l'Indonésie pour la réalisation des objectifs envisagés dans le cadre du système TRIAMS.

77. Lors d'un atelier tenu à Bangkok, en mai 2006, le Gouvernement sri lankais a demandé au PNUD de diriger l'évaluation qualitative du système TRIAMS. Le Programme a commencé à réaliser (au moyen d'un questionnaire semi-structuré) des enquêtes sur la manière dont les bénéficiaires perçoivent les interventions dans cinq districts sinistrés et, de concert avec l'Université de Colombo, s'appuie sur le projet de consultations populaires sur le relèvement après le tsunami qu'il a mis en œuvre avec succès en 2005, en vue d'organiser des discussions de groupe avec les communautés bénéficiaires de l'aide dans six districts sinistrés TRIAMS. Ces deux initiatives devraient permettre d'établir un ensemble complet de données qualitatives sur la manière dont les bénéficiaires de l'aide perçoivent les interventions. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournissent une assistance au personnel essentiel du bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en vue de la réalisation d'analyses sur la santé, l'éducation et les moyens d'existence au niveau des districts et des sous-districts, illustrant ainsi les potentialités offertes par le système TRIAMS en tant qu'outil de planification.

78. Le Gouvernement des Maldives a, par le biais du Ministère de la planification et du développement national, piloté la mise en application du système TRIAMS avec l'aide du PNUD, de l'OMS et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En vue de progresser plus avant et de renforcer durablement les capacités des pouvoirs publics, le Ministère a élaboré trois propositions détaillées pour lesquelles il s'efforce d'obtenir un appui.

79. Dans l'ensemble, des progrès sensibles ont été accomplis dans l'élaboration et le pilotage du cadre établi par le système TRIAMS. Les pays participants y ont ajouté des indicateurs de la réduction des risques de catastrophe en avril 2007 et ont actualisé d'autres indicateurs de manière à ce que les changements importants intervenus au niveau de l'effort de relèvement dans la plupart des pays soient pris en compte. Deux pays au moins s'efforcent de relier le système TRIAMS au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de faciliter la transition des systèmes de suivi et d'évaluation mis en place par diverses parties prenantes et, surtout, de renforcer les moyens d'action des décideurs au niveau local en facilitant la décomposition des données et des analyses au niveau le plus bas. Quelques pays collaborent actuellement avec l'UNICEF, le PNUD et d'autres organismes en vue d'appliquer cette méthode aux objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Accès de la société civile aux informations et aux justificatifs financiers

80. On considère que la transparence et la responsabilisation revêtent une importance centrale dans les programmes de relèvement, et plusieurs initiatives ont été lancées à cet égard. L'initiative AID WATCH donne aux bénéficiaires les moyens de suivre l'exécution des projets de relèvement, comme par exemple le projet de logement à Galle.

D. Atténuation des risques, alerte rapide et intégration de la prévention dans la planification du développement

81. Depuis le tsunami, un grand nombre d'activités destinées à évaluer et renforcer les systèmes d'alerte rapide ont été essentiellement axées sur la mise en place d'une structure de gouvernance, l'application technique des systèmes, la sensibilisation de la population et la planification préalable des secours, ainsi que sur la formation, les conseils techniques et des activités connexes.

82. Plusieurs activités de formation ciblées auxquelles ont participé plus de 150 responsables nationaux et chercheurs ont été organisées dans les pays de l'océan Indien et se poursuivent. Des supports d'information et d'éducation dont on manquait cruellement ont aussi été produits et traduits dans les nombreuses langues parlées dans la région. Une série d'objectifs d'étape a été établie en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en place de centres officiels d'alerte aux tsunamis, le renforcement des réseaux de détection et de communications et la définition de plans nationaux détaillés pour chacun des pays participants.

83. À l'heure actuelle, le système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien comprend des réseaux d'observation sismographique et océanique, des centres d'analyse et de conseils et des centres régionaux d'alerte reliés aux activités d'évaluation des risques et de planification préalable. Vingt-six pays (sur 28) ont mis en place des centres officiels d'alerte aux tsunamis pouvant recevoir et diffuser des alertes 24 heures sur 24. Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, qui est coordonné par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, offre un excellent exemple de coopération entre États Membres, organismes des Nations Unies et donateurs. Il a pris des décisions concernant les technologies à utiliser et les mécanismes de gouvernance, de financement, de coopération et de communications au niveau régional.

84. En mars 2006, sur les 28 pays participant au système d'alerte dans l'océan Indien, 20 n'avaient toujours pas établi de plans pour mettre en place un système national d'alerte rapide et d'intervention. Au 18 mai 2007, 11 pays avaient soumis de tels plans. Un consortium de sept partenaires de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes offre des conseils et fournit un appui technique aux pays qui doivent encore établir des capacités nationales dans ce domaine.

85. Sous la coordination du secrétariat de la Stratégie internationale, une avancée majeure a été réalisée avec la mise en place de mécanismes de partenariat et de coordination entre une vaste gamme de partenaires et de donateurs, offrant ainsi un exemple de dispositif intégré pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes². La suite qui sera donnée à ce cadre d'action dépendra des fonds disponibles et des engagements pris par les gouvernements. Il incombe aux gouvernements et aux organismes de financement de prendre l'initiative à cet égard. Au niveau national, les pays s'emploient actuellement à mieux définir les responsabilités pour faire en sorte que les systèmes d'alerte rapide sont axés sur les populations. Malheureusement, dans la plupart des pays, les éléments fondamentaux des programmes de planification préalable des secours au niveau local, d'éducation

² A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

des populations et de sensibilisation ne sont généralement pas en place. Seuls quelques-uns ont élaboré des plans d'alerte aux tsunamis ou testé des modèles d'intervention en cas de tsunamis et de séismes. De plus, une grande partie des données nécessaires pour élaborer de tels plans n'ont toujours pas été collectées. Néanmoins, tous les décideurs ont davantage pris conscience de l'importance des questions liées à la réduction des risques de catastrophe et à l'environnement.
